

**PROVINCE DE QUÉBEC**43<sup>e</sup> LÉGISLATURE1<sup>RE</sup> SESSION

QUÉBEC, LE 2 MAI 2024

**CABINET DE LA LIEUTENANTE-GOUVERNEURE***Québec, le 2 mai 2024*

Aujourd'hui, à treize heures quinze, il a plu à Son Excellence la Lieutenant-gouverneure de sanctionner le projet de loi suivant :

n<sup>o</sup> 48 Loi modifiant principalement le Code de la sécurité routière afin d'introduire des dispositions relatives aux systèmes de détection et d'autres dispositions en matière de sécurité routière

La sanction royale est apposée sur ce projet de loi par Son Excellence la Lieutenant-gouverneure.